

ARRETE MUNICIPAL n° AC 2023.64

Objet :
**Stationnement d'un camion +
monte-charge pour un
déménagement,
Route des écoles**

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route, et notamment l'article R 411-21-1, R.411-8, R.417-10-10°
- ♦ Vu la demande présentée par M.BOURILLE Yvan, pour permettre un emménagement au 72 route des Ecoles 74410 Saint-Jorioz.
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

ARRÊTE

Article 1 :

M. BOURILLE Yvan est autorisé à faire stationner un camion de déménagement ainsi qu'un monte-charge dans le cadre de son emménagement prévu **le 21 avril 2023 entre 13h00 et 18h00** au niveau du 72, route des Ecoles à Saint Jorioz -74410-, voie publique.

Article 2 :

Le camion a autorisation de stationner sur la chaussée. La circulation ne pourra se faire que sur une seule voie de circulation.

Les piétons devront emprunter le trottoir situé face au 72 route des Ecoles.

Article 3 :

Toutes mesures doivent être prises afin d'assurer la sécurité des piétons, des automobilistes ainsi que des personnes chargées de l'emménagement.

La pré-signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par M. BOURILLE.

Article 4 :

Tous les Agents de la Force Publique seront chargés de l'exécution de ce présent arrêté.

Le présent arrêté sera :

- ♦ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Au demandeur Mr BOURILLE Yvan, bourilleyvan@gmail.com
 - ✓ information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ♦ Publié sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
18 avril 2023

Le Maire
Michel BEAL

